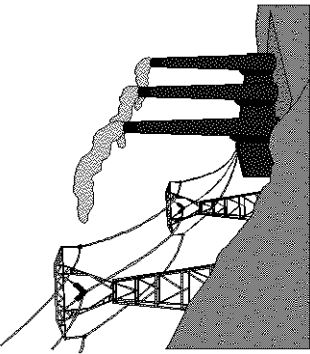
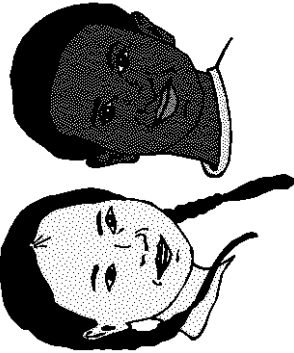

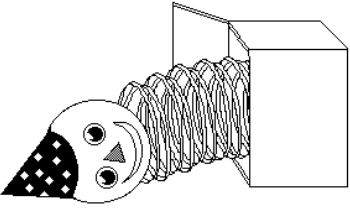
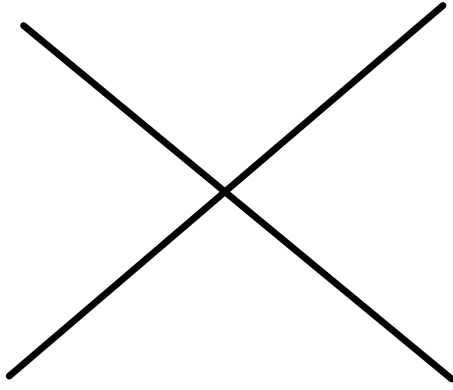
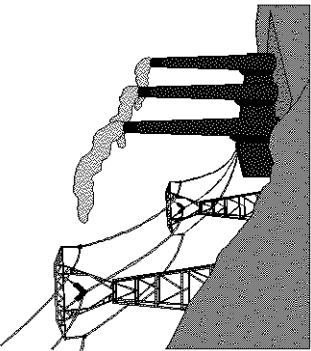


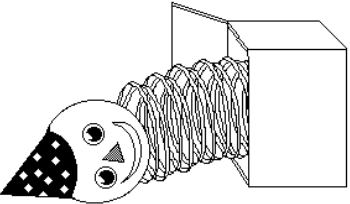


Qu'est-ce qu'une personne ?

			
<p align="center">Personnes</p>		<p align="center">physiques</p>	<p align="center">Choses</p>
<p>CC Art. 52</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les sociétés organisées corporativement, de même que les établissements ayant un but spécial et une existence propre, acquièrent la personnalité en se faisant inscrire au registre du commerce. 2. Sont dispensés de cette formalité les corporations et les établissements de droit public, les associations qui n'ont pas un but économique, les fondations ecclésiastiques et les fondations de famille. 	<p>CC Art. 11</p> <p>A. De la personnalité en général</p> <p>I. <u>Jouissance des droits civils</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Toute personne jouit des droits civils. 2. En conséquence, chacun a, dans les limites de la loi, une aptitude égale à devenir sujet de droits et d'obligations <p>Art. 12</p> <p>II. <u>Exercice des droits civils</u></p> <p>Quiconque a l'exercice des droits civils est capable d'acquiescer et de s'obliger.</p>	<p>L'animal est considéré comme un être vivant dont on ne peut pas disposer à sa guise et dont les intérêts méritent d'être protégés.</p>	

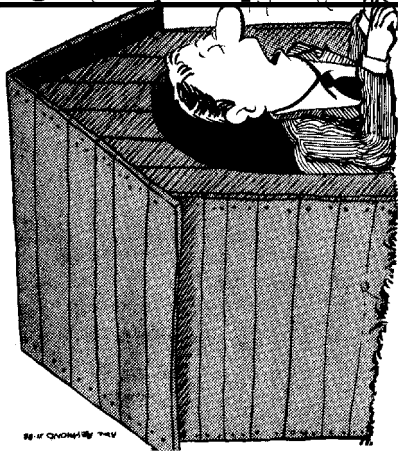
Qu'est-ce qu'une personne ?

											
---	---	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

Les personnes

Personnes
morales

Personnes physiques



JE TE LÈGUE LA MAISON...

Pour être une personne physique il faut être humain et vivant !

Mineurs

Sous assistance éducative

Sous le contrôle d'un curateur

Le curateur prend des décisions éducatives
il administre les biens du pupille

Interdits

Sous l'autorité d'un tuteur

Maladie mentale
Faiblesse d'esprit
Condamnation à une peine de prison
Ivrognerie
Prodigalité
Incapacité à gérer ses affaires
Mise sous tutelle volontaire

Pupilles

L'enfant qui n'est plus sous l'autorité de ses parents
- Orphelin
- Autorité parentale retirée

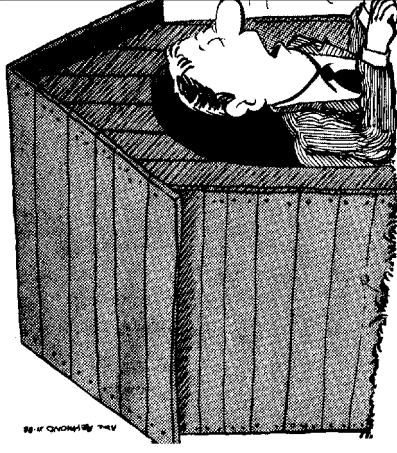
Droits et devoirs du tuteur

1. Il veille à l'entretien et à l'éducation du pupille mineur. Il exerce à cet effet les droits des père et mère.
2. Il protège l'interdit, l'assiste dans ses affaires et au besoin pourvoit à son placement.
3. Il représente le pupille dans les actes civils.
4. L'assentiment du pupille ne décharge pas le tuteur de sa responsabilité.
5. Le tuteur gère les biens du pupille. Il soumet régulièrement des comptes aux autorités

Les personnes

Personnes
morales

Personnes physiques



Pour être une personne physique il faut être

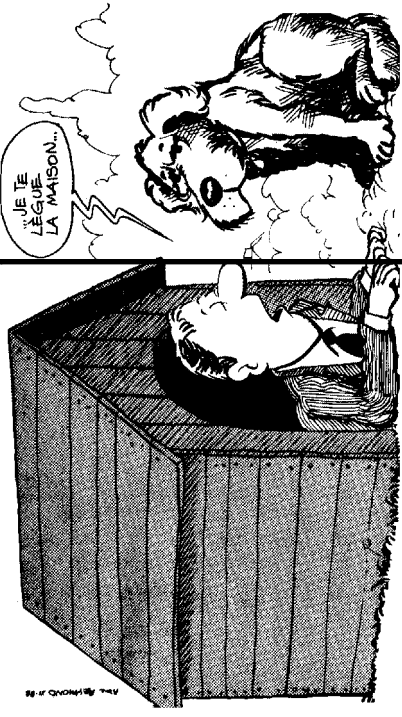
Sous le contrôle d'un curateur

Sous l'autorité d'un tuteur

Droits et devoirs du tuteur

1. Il veille à l'entretien et à l'éducation du pupille mineur. Il exerce à cet effet les droits des père et mère.
2. Il protège l'interdit, l'assiste dans ses affaires et au besoin pourvoit à son placement.
3. Il représente le pupille dans les actes civils.
4. L'assentiment du pupille ne décharge pas le tuteur de sa responsabilité.
5. Le tuteur gère les biens du pupille. Il soumet régulièrement des comptes aux autorités

Les personnes



A large, stylized outline of a person's head and shoulders, designed for a drawing or writing activity. The head area contains three rounded rectangular boxes: a small one on the left, a medium one in the center, and a large one on the right. The large box on the right is filled with horizontal dashed lines for writing. The neck and shoulder area also contains a large box with horizontal dashed lines for writing.

Droits et devoirs du tuteur

1. Il veille à l'entretien et à l'éducation du pupille mineur. Il exerce à cet effet les droits des père et mère.
2. Il protège l'interdit, l'assiste dans ses affaires et au besoin pourvoit à son placement.
3. Il représente le pupille dans les actes civils.
4. L'assentiment du pupille ne décharge pas le tuteur de sa responsabilité.
5. Le tuteur gère les biens du pupille. Il soumet régulièrement des comptes aux autorités

